La Formule Harmonie

2026-2027



ASSURANCES F. E C.
Assureur de l'enseignement Catholique depuis 1947

PROTÉGEZ VOS ENFANTS

Année scolaire 2026/2027



Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accident corporel subi par l'assuré.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité sociale et/ou mutuelles complémentaires.

Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les trajets...
Les activités extra-scolaires (sportives,récréatives...)

Ce qui n'est pas garanti (principales exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsleigh, skeleton, saut à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordée (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, l'usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, les accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées, la participation à une rixe (sauf cas de légitime défense). Le suicide ou tentative de suicide.

Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E., Dans le reste du monde lors de séjours inférieurs à 6 mois.

Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit un contrat d'assistance pour tous les participants aux **voyages collectifs organisés par l'établissement**. Cette convention est valable quelque soit votre destination (sauf Corée du Nord, Syrie, Crimée, Vénézuéla, Iran et pays en état de guerre ou en instabilité politique notoire).

Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



GARANTIES & CAPITAUX

Décès		
Capital de		*5 000 €*
Invalidité		
jusqu'à 32% d'invalidité	*% de (*)*	*47 000 €*
de 33% à 89% d'invalidité	*% de*	*70 000 €*
supérieure ou égale à 90% d'invalidité	*% de*	*100 000 €*
() Franchise relative de 6%*		
Frais Médicaux		
Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire		*FRAIS RÉELS (maxi 4 fois le barème s.s.)*
Frais Chambre particulière		
En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)		*35 €/jour (Franchise 5 jours)*
Frais Médicaux prescrits		
Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire		*200 €*
Forfait Dentaire		
Par dent ou prothèse dentaire cassée		*500 €*
Forfait Optique		
Lunettes de vue ou lentilles		*400 €*
Forfait Appareil		
Appareil d'orthodontie ou auditif (1 forfait par année scolaire)		*600 €*
Traitement d'Orthodontie		
Rendu nécessaire par un accident		*2100 €*
Vol/Bris des instruments de musique		
Pendant les cours - 1 fois par année scolaire Franchise de 30 €		*1000 €*

Document non-contractuel à caractère informatif. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat collectif 12290100 souscrit par l'établissement auprès de GENERALI IARD et disponibles auprès de l'établissement.

Frais de Recherche et de transport		
Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale		*8 000 €*
Frais de Prothèse		
Inclus location cannes anglaises et béquilles		*800 €*
Aide ou Transport Pédagogique		
A partir du 31ème jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois		*450 € par mois*
Frais de Scolarité		
Suite à une incapacité supérieure à 90 jours		*800 €*
Suivi Psychologique		
De l'élève suite à un attentat ou sinistre traumatisant (y compris harcèlement scolaire)		*800 €*
Racket - Agression		
Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités		*250 €*
Vol du cartable et des effets scolaires		
Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire		*80 €*
Dommages aux Biens du Maître de Stage		*10 000 €*
Franchise de 77 €		
E-REPUTATION des élèves		
1 fois par année scolaire et par élève		*250 €*

Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

GENERALI

ASSURANCES F.E.C.
www.assurances-fec.org



En cas d'accident...

Service Sinistre
Mail : sinistre@assurances-fec.org
www.assurances-fec.org

- Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :
 - Dommage corporel : un certificat médical de première constatation.
 - Dentaire : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
 - Agression-racket/vol des effets scolaires : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
 - Bris de lunettes : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.
- Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.
- Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la sécurité sociale (ou à d'autres caisses ...) ainsi qu'à votre mutuelle.
 Après remboursement par ces organismes, envoyez les décomptes, ainsi que votre relevé d'identité bancaire aux Assurances F.E.C. qui procèderont au paiement des sommes prévues contractuellement.
- Si le traitement de l'enfant est très long, nous adresser les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.
- Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.
- Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.

Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

NOUVEAU SERVICE 2026-2027 :

Vous pouvez éditer votre attestation d'assurance en vous rendant sur le site www.assurances-fec.org – Rubrique « Attestations scolaires »

L'assurance **scolaire** pour vos **enfants**



7JOURS/7
24H/24

Une couverture maximum tout au long de l'année !

ASSURANCES F.E.C.
Assureur de l'enseignement Catholique depuis 1947

42B rue du Faubourg - BP 80820 - 57013 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 50 52 05 - fec@assurances-fec.org - www.assurances-fec.org

Assurances F.E.C est une marque de OMA Société de courtage d'assurances - Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 € - RCS Metz - SIREN 349 869 297 – APE 6622Z - Siège social : 42B rue du Faubourg 57000 METZ - Garantie financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles, Art. L512-6/L512-7 du Code des Assurances - Immatriculation ORIAS n°07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 9 (www.acpr.banque-france.fr) - En cas de réclamation : OMA - service réclamation 42B rue du Faubourg BP 80820 57018 Metz Cedex 1 - reclamation@oma.fr - Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org

GENERALI

GENERALI Assurance IARD, Société Anonyme au Capital de 94 630 300 €
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris, Siège social : 89 rue Taibout 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026